

Comité syndical du 29 janvier 2025

[DL2025_01/04](#)

AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LA DÉCHÈTERIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE – RETIRE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DL2025_01/02

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 23 janvier 2025**, s'est réuni, Maison de l'Economie Circulaire, le **mercredi 29 janvier 2025 à 10h**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BIASOTTO, BILIRIT, BORDENEUVE, BOUSQUIER, CAMINADE, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PIN, PONTTHOREAU, ROSIER, SEGALA, VERDELET (27)

Représentés : M. BORDERIE par M. LAVILLE, M. BRUYERE par M. ROSIER, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme LAURENT par M. BIASOTTO, M. LERDU par Mme BONNEAU, M. PICCOLI par M. CAMINADE, M. ROSO par M. BARJOU, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Auguste FLORIO

Nombre de délégués présents : 27

Représentés : 9

TOTAL : 36

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

[DL2025_01/04](#)

AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LA DÉCHÈTERIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE – RETIRE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DL2025_01/02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n° 47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant le terme du marché SE2022-02 relatif au transport et traitement des déchets collectés sur la déchèterie de Miramont-de-Guyenne, il convient de relancer une procédure de consultation,

Considérant que les montants estimés excèdent ceux de la procédure formalisée, il convient de lancer une nouvelle consultation sous le même format,

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le lancement d'une consultation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert relatif au transport et traitement des déchets collectés sur la déchèterie de Miramont-de-Guyenne, décomposé en six lots :

- **Lot 1 - Transport des déchets verts et du tout-venant**, pour un montant maximum estimé à 48 000€ HT ;
- **Lot 2 - Transport, valorisation et rachat de la ferraille**, pour un montant maximum estimé à 5 000€ HT ;
- **Lot 3 - Transport, valorisation et rachat des cartons**, pour un montant maximum estimé à 17 000€ HT ;
- **Lot 4 - Transport et traitement du bois**, pour un montant maximum estimé à 35 000€ HT ;
- **Lot 5 - transport et traitement des DDS hors Eco-DDS**, pour un montant maximum estimé à 25 000€ HT ;
- **Lot 6 - Transport et valorisation des gravats**, pour un montant maximum estimé à 20 000€ HT ;

Le présent marché est lancé pour une durée initiale de 12 mois, reconductible de manière tacite 2 fois, dans la limite d'une durée totale de 36 mois.

En cas de reconduction tacite, le Titulaire ne pourra s'y opposer. ValOrizon se réserve la possibilité de se prononcer pour une éventuelle non-reconduction, au moins deux mois avant la date anniversaire du marché.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, selon l'allotissement, les montants et la durée susvisés ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché global passé en conséquence est estimée à 450 000 € HT ;
- Article 3 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 29/01/2025